

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-510177

ND : 52202

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1735 Société : RAN.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AMRAMI Bouchair.

Date de naissance : 02/06/1951

Adresse : 137, Lot Haj Fateh N° 8, ouffa

Tél. : 06 66 19 86 24 Total des frais engagés : 1302,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 02/11/2020

Nom et prénom du malade : M^r AMRANI BOUCHAIR Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Et antiphévre Im

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 02/11/2020

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 11 2020	Cy		200,00DH	INP : [REDACTED] DR. Aymone Gédéon Haïd Médecine Générale Lottoise [REDACTED] Casablanca Tél. : 02 93 29 63 Tél. : 02 93 22 93 29 63 Tél. : 02 93 19 77 99 Tél. : 02 93 19 77 99

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
[Signature]	02/11/2020	718.10
[Signature]	14/11/2020	384.10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

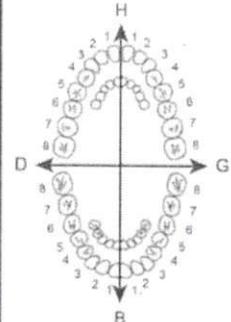
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

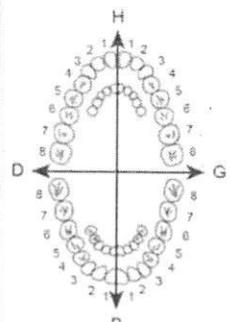


O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le : 29/11/2020

Jme
 Dr. Bardeis MIRANI

LOT 200812
 EXP 06/2023
 PPV 98.30DH

LOT 200814
 EXP 06/2023
 PPV 98.30DH

① - Allynil
 08.30 Byp 11



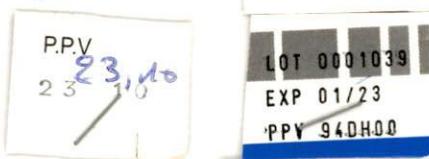
LOT 200812
 EXP 06/2023
 PPV 98.30DH

② - Velezor
 04.00 Byp 11



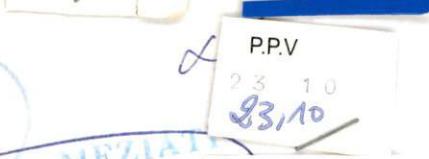
LOT 0001042
 EXP 01/23
 PPV 94DH00

③ - Lysine
 05.05 Byp 11



LOT 0001039
 EXP 01/23
 PPV 94DH00

④ - Extreme
 05.05 Byp 11



LOT 0001039
 EXP 01/23
 PPV 94DH00

274، مجموعة الحاج فاتح (قرب بلوق الحاج فاتح) - ليساسفة
 274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasa
 GSM : 06.61.62.22.61 المحمول : 05.22.93.29.63 الهاتف : 05.22.93.10.63

COOPER PHARMA
PPC : 95,00DH

④ Geläufig DS
42.00 Dhs almuji

SV



STÉPHANIE HAMZA
C. ANCA

Lots. Najat El Aouia 113 Lot. 64
Casablanca - Tel: 0522 93 10 22

Dr Mousti

Casablanca, le : ١٤ / ١ / ٢٠٢٠

Ji AMRANI Borheib

١ - Raiper ٤٥

SV

PPV: 215DH00

٤٢ج٥٩

٢٨٥٩ درهم HAMZA

STEPH C. UNCA
Bab Haifetch Rue 6 N° 3 Loc. 6
Casablanca Tél: 0522.93.10.28

٣ - D - cum forte

SV

PPV: 49,60 DH
LOT: 20E27
EXP: 05/2023

٤٢ج٥٩

٤٩,٦٥٧ درهم

١١٩٥٩

SV

PPV: 49,60 DH
LOT: 20E27
EXP: 05/2023

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétisyalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétisyalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétisyalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

